



Compte rendu du CHSCT du SGAMI-Sud du 13 avril 2021

Ce CHSCT a débuté à 9h30 et a pris fin à 16h. Il s'est tenu exclusivement en visio, ce qui complique extrêmement la fluidité de la communication. La CGT SGAMI-SUD était représentée par Sébastien Bonnaud et Xavier Barbault.

Points à l'ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire du CHSCT :

M. Barthelet est nommé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 15 octobre 2020 :

La CGT demande, comme il est indiqué dans le procès-verbal, l'application effective de la décision de mettre en place des points de situation mensuels dans les ateliers sur la crise sanitaire, car tous les agents techniques de la zone n'ont pas accès à un ordinateur.

3. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 13 novembre 2020 :

RAS.

4. Compte rendu des visites de la délégation du CHSCT sur les sites de Noilly Prat en date du 12 novembre 2020 et du CSAG 13 en date du 9 décembre 2020 :

La CGT fait remarquer qu'il n'est pas normal de faire saisir les fiches SST par un supérieur hiérarchique (site de Noilly Prat)

Réponse de la Directrice de la DEL : « Je vais regarder cela et améliorer le système par l'attribution d'un autre ordinateur libre d'accès. »

Le Président rappelle également l'obligation d'accès libre aux fiches SST.

La Directrice indique qu'un budget de 30.000 euros a été débloqué pour lancer des travaux sur ce site dont les problématiques ont été remontées.

Sur le site du CSAG 13, nous faisons remarquer qu'aucun document demandé n'a été fourni (DUERMI, plan d'évacuation, rapport de visite technique,...). Les échanges entre le SGAMI et la Gendarmerie semblent toujours compliqués. Nous indiquons également qu'il n'y a pas d'alarme dans la cabine de peinture et que cela représente un danger pour l'utilisateur.

Réponse de la Directrice de la DEL : Selon elle, ce n'est pas obligatoire mais recommandé.

[Doit-on comprendre que la sécurité de certains agents est optionnelle ?]

La CGT fait remarquer la chaleur insoutenable qui règne dans tous les ateliers de la zone : nous souhaitons qu'une réflexion sur la possibilité d'isoler puis de climatiser ces structures soit menée.

Réponse du Président : « Effectivement, nous allons lancer une étude sur la faisabilité de l'isolation et climatisation des ateliers. »

La CGT fait remarquer la problématique récurrente sur les personnels civils de gendarmerie : l'accès à la formation est plus compliqué que pour les autres agents, ils n'ont pas accès aux mêmes primes, de plus le SGAMI veut leur supprimer le jour de Sainte-Genève et le jour gendarmerie qui leur étaient attribués auparavant.

Faute de protocole, l'ambiguïté des textes est systématiquement en défaveur de ces agents. Ce n'est pas acceptable.

5. Détermination de la composition de la délégation du CHSCT, des dates, lieux des visites pour 2021:

Après proposition, il est convenu 2 visites : une avant l'été sur Colomiers, et une autre après l'été sur Nice.

6. Restitution de la CVRPS du 16 mars 2021 :

Un questionnaire sur les conditions de travail va être distribué aux agents. Nous demandons la modification du questionnaire afin de pouvoir cibler un bureau. En l'état, il permettrait éventuellement de cibler des personnels ce qui rendrait ce questionnaire dangereux et inefficace.

Réponse du Président : « Nous attendons vos suggestions par écrit. »

7. Présentation du bilan de santé 2020 :

La CGT demande qu'une réunion avec l'ensemble des OS soit tenue pour pouvoir étudier ce bilan santé, ainsi que le bilan social 2020.

Réponse du Président : « Je prends note de votre demande. »

8. Présentation des fiches SST :

L'Administration fait un compte rendu.

La CGT fait remarquer qu'il manque les fiches 48, 51 et 54 et que nous souhaitons avoir l'intégralité des fiches quel qu'en soit le motif.

Réponse de l'Administration : Si la fiche n'est pas validée par l'agent qui en fait la demande, elle n'existe pas.

Cette réponse n'est pas acceptable pour notre syndicat. Le système informatique doit pouvoir restituer l'ensemble des fiches.

Réponse du Président : il va demander s'il est possible de faire évoluer la procédure informatique pour prendre en compte notre demande.

La CGT indique qu'il arrive qu'une fiche soit identifiée en statut « clos » sans que le problème soit véritablement résolu. Aussi, nous suggérons que l'agent initiateur de la demande soit sollicité pour la clôture de la fiche.

Le président prend note de notre demande.

Une fois de plus, la CGT demande plus de traçabilité sur la résolution et le statut des fiches SST.

9. État d'avancement des DUERMI :

La CGT demande l'application de ce qui a été convenu, à savoir la tenue d'un comité de rédaction intégrant systématiquement les OS.

10. Point COVID :

Au vu de la gravité de la situation, La CGT demande qu'aucune sanction ne soit prononcée sur le sujet COVID.

L'administration entend notre demande.

11. Télétravail :

La CGT a déjà indiqué, lors du précédent CHSCT, le point suivant :

Nous sommes opposés au télétravail, cependant, nous soutiendrons toutes demandes ou démarches visant à mettre en place un poste de télétravail à la demande d'un agent afin qu'il puisse effectuer ses missions dans des conditions de travail optimales. À ce sujet, la CGT cite l'art 6 du décret 2016-151 qui indique que l'employeur prend en charge les coûts des matériels, logiciels, abonnements et communications...

Nous demandons l'application de ce texte.

La CGT demande que soient fournis aux télétravailleurs des écrans de taille adéquate pour pouvoir effectuer les missions demandées dans des conditions normales. En effet, le poste Noemi avec son écran de 12 pouces s'avère bien trop petit pour permettre un travail quotidien dans de bonnes conditions.

Réponse de la DRH : « Nous concentrons nos efforts sur les postes Noemi. »

(Les conditions de travail ? Elle verra cela après son départ)

La CGT indique qu'elle a des remontées sur des chefs qui demandent des rapports journaliers ou hebdomadaires : c'est inadmissible, un télétravailleur doit être considéré de la même façon qu'un agent en poste, la relation de confiance est essentielle à de bonnes conditions de télétravail.

Réponse de la DRH : Elle rappelle que la consigne donnée aux managers est de suivre et d'échanger avec les agents sans pour autant que ce soit du flicage, le bon dosage est de mise.

Réponse du Président : Une réunion de direction a eu lieu pour rappeler l'importance du dialogue dans l'encadrement du télétravail. Une nouvelle réunion est programmée à ce sujet.

La CGT remercie le Président pour l'intérêt porté à notre demande.

12. Chantier HSCT :

Un point information est fait sur les réparations des toitures de Sainte Marthe et Noilly Prat. Un budget a été débloqué pour la cuisine de Sainte Marthe.

13. Plans de prévention et plan d'action :

La CGT demande un suivi dans les Dossiers Technique Amiante (DTA). Il apparaît que dans les anciens rapports, il était spécifié le type de matériaux mais pas l'état (à part le rapport du site de Nice). Nous demandons le remplacement des parties endommagées du toit du chenil de Colomiers.

Réponse du Président : Il demande que M. Ferre prenne en compte notre demande.

14. Questions diverses :

- Un point d'info est donné sur l'accident du CSAG 06, qui a pour conséquence de mettre en avant le manque d'uniformisation au niveau des consignes données sur l'ensemble des garages de notre zone concernant le roulage des véhicules à l'intérieur et à l'extérieur des sites. Une instruction sera faite prochainement en ce sens pour harmoniser la zone et protéger les agents.

- Le point suivant est une communication sur le site d'Ajaccio qui est un site sensible, une réflexion est menée sur la sécurité des agents sur ce site.

- Le SGA fait une communication au CHSCT sur les véhicules du SGAMI, leur vétusté et sur le renouvellement du parc.

- Après que notre syndicat ait saisi Mme Di-Gennaro sur le sujet du dos d'âne à Colomiers qui est dangereux, inadapté, car même à très petite vitesse les véhicules viennent littéralement "taper" sur ce dispositif afin de pouvoir le franchir, la Déléguée Territoriale nous indique que la mise en place d'un ralentisseur en bitume est en cours.

- La CGT attire une nouvelle fois l'attention sur le délai de régularisation de pointage dans l'outil Casper, notamment pour les télétravailleurs. En effet, plusieurs agents se retrouvent en fin de mois avec des attentes de régularisations qui leur empêchent l'utilisation éventuelle d'un crédit d'heure.

- Nous rappelons une nouvelle fois la carence sur de nombreux postes de conseiller de prévention qui ne sont toujours pas pourvus. La CGT rappelle que l'absence de candidature est peut-être due à une non-reconnaissance de l'engagement des agents sur ces postes sensibles.

- La CGT demande pourquoi il n'a pas été envisagé de demander une subvention pour palier à la fermeture du restaurant de Sainte Marthe à la suite de la crise sanitaire actuelle. Cette fermeture supprime temporairement le dernier espace social encore existant.

La CGT y voit un très mauvais signal pour l'avenir des restaurants administratifs de la zone.

La CGT mènera tous les combats nécessaires pour éviter la suppression de ces restaurants qui sont indispensables au bien être des agents.

Nous constatons que l'Administration semble de plus en plus à l'écoute de nos demandes, ce qui est un point positif. Néanmoins, les résultats mettent du temps à être perceptibles. Nous ne cesserons donc pas d'être vigilants dans la poursuite de nos combats.

N'hésitez pas à nous saisir pour toutes informations sur ce CHSCT.

*Vos représentants CGT SGAMI-Sud
Sébastien et Xavier*